

Résoluo Copropriété

	Garanties	Domaines ¹	Délais de carence	Nombre d'interventions	Seuils d'intervention ²	Prise en charge ^{1,2}
Une question ?	Information juridique Orientation dans les démarches	Tous les domaines du droit liés à la conservation, l'administration, l'entretien et l'amélioration des parties communes de l'immeuble garanti	Aucun	Illimité	Aucun	-
Un litige ?	Conseil juridique Intervention auprès de la partie adverse Recherche d'une solution amiable	Tous les domaines du droit liés à la conservation, l'administration, l'entretien et l'amélioration des parties communes de l'immeuble garanti sauf limitations et exclusions Exemples de domaines garantis Délibérations d'assemblée générale Règlement de copropriété Prestataires de la copropriété (hors travaux) Responsabilité de la copropriété Atteinte à l'immeuble Administration Voisinage Litiges avec les salariés Travaux immobiliers ³	Aucun sauf Litige avec les salariés 2 mois	Illimité	395 €	22 709 € par litige sauf Travaux immobiliers et construction Litiges avec les salariés 5 675 € par litige
Un procès ?	Mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat choisi par le client Suivi de l'affaire jusqu'à l'exécution des décisions rendues	Recouvrement de charges (option) Travaux immobiliers ⁴ et construction (option) ...				

1- Selon les clauses et conditions du contrat Résoluo Autres Risques (Conditions Générales réf. 730405). 2- Montants indexés - valeurs HT 2015. 3- Travaux < 4 000 € HT hors fournitures / 7 000 € HT fournitures comprises. 4- Quel que soit leur montant.

Les options

Recouvrement de charges	102 € TTC par an	Option offerte !
Travaux immobiliers et construction	102 € TTC par an	Option offerte !
Doublement de la prise en charge financière	102 € TTC par an	

Tarif
spécifique :
0,113 €/m²

Résoluo Copropriété en pratique

Contestation de délibération d'assemblée générale	Un copropriétaire demande l'annulation d'une délibération d'assemblée générale prise à la majorité simple concernant la location de la loge de concierge.
Non-respect du règlement de copropriété	Une copropriétaire a entrepris des travaux sur les parties communes sans autorisation.
Responsabilité de la copropriété	Un copropriétaire demande réparation de son préjudice à la copropriété pour nuisance sonore, du fait d'une série de travaux votés par l'assemblée générale.
Prestataires	L'ascensoriste n'effectuant pas correctement les réparations, la copropriété doit payer de fréquentes interventions.
Petits travaux immobiliers	Peu de temps après la rénovation des peintures du hall d'entrée de la copropriété, des fissures apparaissent.
Atteinte à l'immeuble	La rupture d'une canalisation encastrée dans l'immeuble mitoyen entraîne un dégât des eaux.
Administration	Des travaux effectués par la commune sur la voirie endommagent la copropriété.
Voisinage	Le restaurant de la copropriété occasionne des nuisances pour lesquelles elle est mise en cause par un voisin.
Litiges avec les salariés	Le gardien de l'immeuble, licencié, assigne la copropriété devant le Conseil de prud'hommes.
Recouvrement des charges (option)	Un copropriétaire refuse de régler les charges d'ascenseur qu'il doit à la copropriété.
Travaux immobiliers et construction (option)	Le chauffage collectif qui vient d'être mis en place comporte un vice d'installation.